



ISSN: 0851-0881

<https://revues.imist.ma/index.php/langues-litteratures>

De quelques emplois auxiliaires de voir

Fouzia Benzakour

How to cite this article: Benzakour, Fouzia. (1991). De quelques emplois auxiliaires de voir. *Langues et Littératures*, 9, 9-25.

DE QUELQUES EMPLOIS AUXILIAIRES DE VOIR

Fouzia BENZAKOUR

Non enveloppé dans un contenu sémantique précis et spécifié, **voir** peut perdre ses sèmes constitutifs [sensation] et [intellection] et passer par conséquent de "l'état de lexème à celui de morphème grammatical" (cf. J. Picoche, 1986 :29), c'est-à-dire devenir un auxiliaire en distribution complémentaire avec **être**, **devoir** ou même fonctionner comme simple variante libre de **être** passif, notamment quand il est pronominal:

- (1) *Les maisons de ce quartier ont vu leur loyer augmenter de 10 % .*
- (2) *Il s'est vu décerner le premier prix de littérature.*

En emploi auxiliaire, **voir** entre dans des constructions diverses, telles que "NP₀ VOIR_{aux} (SE) V INF NP₁ / NP₁ (SE) V INF", "NP₀ VOIR_{aux} NP₁ PARTICIPE PASSE", etc. Nous ne nous proposons pas ici d'étudier les différentes structures de **voir** auxiliaire (désormais **voir_{aux}**). Notre but est beaucoup plus modeste, puisque nous voudrions simplement dégager quelques caractéristiques syntaxiques et sémantiques susceptibles de distinguer les constructions auxiliaires de **voir** des constructions infinitives et attributives régies par **voir** sensoriel ou "cognitif".

Les structures "NP₀ VOIR NP₁ V INF / V INF NP₁" et "NP₀ VOIR NP₁ PARTICIPE PASSE" peuvent en effet servir de moules syntaxiques aussi bien à **voir** sensoriel et "cognitif" ou inférentiel qu'à **voir_{aux}**.

1. Propriétés syntaxiques de voir _{aux}

1.1. la notion d'auxiliaire.

La notion d'auxiliaire reçoit dans les grammaires d'usage une définition d'ordre sémantique avec une constante en emploi auxiliaire, un verbe se vide complètement de son sens pour ne plus devenir qu'un outil grammatical pouvant entrer par exemple dans la construction des formes composées des verbes à sens plein. A titre d'exemple, M. Grevisse (1980:745) définit les verbes auxiliaires comme des verbes "qui, dépouillant leur signification propre, servent de simples éléments morphologiques en se construisant soit avec un participe passé (dans les temps composés) soit avec un infinitif soit avec un gérondif".

La plupart des linguistes proposent des critères formels pour déterminer l'emploi auxiliaire d'un verbe . R Kayne(1977 :102) soutient qu'il n'existe pas, à proprement parler, une catégorie **aux**, car les verbes auxiliaires se comportent comme des verbes par rapport à diverses transformations et sont fléchis comme n'importe quel verbe non auxiliaire. Il va même jusqu'à se demander si la notion de " traits des sous-catégorisation" ne suffit pas amplement à décrire leurs particularités .M.Gross (1968 :12-13)aborde à son tour le phénomène d'auxiliarité en tentant de distinguer dans l'énoncé ambigu suivant:

(3) *Jean va travailler*

l'auxiliaire du futur **aller** dénommé **Fut pres** du verbe de mouvement **aller** .Pour lever l'ambiguïté de (3), il propose un certain nombre de critères formels tels que :

1) L'interrogation qui met en évidence la lecture auxiliaire:

(4) *Va t-il travailler?*

2) L'emploi d'un seul verbe de mouvement dans une phrase noyau:

(5) *Jean va aller travailler.*

3) L'ordre d'apparition, l'auxiliaire se plaçant avant le verbe de mouvement:

(6) *Il va aller _{mt} travailler.*

4) Le support de *aller* ^{mt} ne peut être qu'un sujet animé; une telle contrainte n'existe pas pour *aller* ^{aux}, etc.

Toutefois, le paramètre sémantique n'est jamais vraiment absent, même dans les études les plus formelles sur l'auxiliaire. M. Gross (1977: 217) utilise par exemple le critère "relativement vide de sens" pour décrire certains verbes opérateurs, considérés traditionnellement comme auxiliaires. Mais si la thèse du "vide sémantique" domine, elle reste néanmoins intuitive et demande donc à être consolidée. C'est dans ce sens que nous allons tenter de dégager quelques caractéristiques syntaxiques et plus précisément distributionnelles de *voir* ^{aux}

1.2 Les critères distinctifs.

Les emplois auxiliaires de *voir* semblent confinés dans certaines structures particulières dont on va essayer, du moins pour certaines, de dégager à la fois les propriétés syntaxiques et sémantiques et les conditions et contraintes qui président à leur emploi. Considérons à cet effet les énoncés suivants rapportés par H. Bat-zeev Shyldkrot:

(7) *Les céréales, qui ne représentent que 12% du revenu paysan, voient leur prix augmenter.*

(8) *Quelques lignes (d'omnibus) avaient vu leur parcours se modifier.*

(9) *Troisième constructeurs des Etats Unis, le géant de Détroit a vu tomber sa part de marché en 1974 à 12,4 % après des sommets à plus de 20%.*

(10) *La force nucléaire stratégique voit tous ses programmes retardés de six mois.*

(11) *Le mois d'octobre verra s'achever le nouveau tronçon d'autoroute.*

(12) *En quelques secondes, un ingénieur se voit proposer le profil d'autoroute ou de pont le mieux adapté.*

(13) *Il y a quelques mois, en effet, ce traitement s'est vu remettre brutalement en cause.*

(14) *Il s'est vu refuser sa demande de visa.*

(15) *Parents et professeurs se voient investis du rôle de témoin. Qu'avez-vous fait?*

(16) *En vérité, je ne m'attendais pas à le voir un jour travailler.*

(17) *Par ailleurs, on espère voir s'implanter dans le voisinage d'autres équipements divers: piscine, centre commercial, etc.*

(18) *Si tu veux avoir des chances de le voir un jour publié, écoute les conseils qu'on te prodigue.*

Ces énoncés se laissent répartir en six structures:

a) Les énoncés (7)-(9) entrent dans le moule syntaxique:

NP₀ VOIR (SE) V INF DET POSS N / DET POSS N (SE) V INF.

b) l'énoncé (10) présente une structure du type:

NP₀ VOIR DET POSS N PARTICIPE PASSE X.

c) La structure de (11) est:

NP₀ VOIR VINF DET N / DET N V INF.

d) (12)-(14) présentent une structure où **voir_{aux}** est pronominal:

NP₀ SE VOIR V INF X.

e) Dans (15) **voir_{aux}** est également pronominal, mais il est construit avec un participe passé:

NP₀ SE VOIR PARTICIPE PASSE X.

f) Enfin (16)-(18) entrent dans une structure où **voir** à l'infinitif suit un verbe à sens plein et est suivi à son tour soit d'un verbe à l'infinitif soit d'un participe passé:

X V VOIR INF (SE) V INF ... / PARTICIPE PASSE.

Voir sensoriel et **voir** "cognitif" régissent des constructions infinitives et attributives dont le moule syntaxique est identique à (a), (b) et (c), comme l'attestent les énoncés suivants:

(19)

a- Les enfants voient les oiseaux manger.

b- Les parents voient se promener leurs enfants leurs enfants se promener.

c- Marie voit Pierre couché par terre.

d- Il voit son état empirer.

Toutefois, si les structures grammaticales "**NP₀ VOIR NP 1 V INF / PP**" sont superficiellement les mêmes pour les énoncés (19 a-d) et (7)-(11), les différents emplois de **voir** ne sauraient se confondre, pour la simple raison que dans (19 a-d) **voir** fonctionne comme verbe opérateur à sens plein dénotant soit une expérience sensorielle soit une expérience "mentale", alors que dans (7)-

(11), il se trouve vidé de ses deux sens principaux "percevoir par les yeux", et "percevoir mentalement" ou encore "constater". Plusieurs teste peuvent d'ailleurs être invoqués pour distinguer les emplois sensoriel et auxiliaire de **voir** (H. Bat-Zeev Shyldkrot, 1980):

(i) La réduction de l'infinitif ou du participe passé est possible quand **voir** est un verbe expérientiel¹. Ce test échoue quand entre en jeu **voir aux**:

(20)

- a- *Les enfants voient les oiseaux.*
- b- *Les parents voient leurs enfants.*
- c- *Marie voit Pierre.*
- d- * *les maisons de ce quartier ont vu leur loyer.*

(ii) **Voir** expérientiel peut commuter avec d'autres verbes de vision ou même avec d'autres verbes d'activité perceptive ou de perception sensorielle comme regarder, contempler, entendre, sentir, etc. **Voir aux** ne semble pas donner lieu à de telles substitutions:

(21) *Les enfants regardent/ contemplent/ entendent les oiseaux manger.*

(22) * *Les céréales regardent/ contemplent/ entendent leur prix augmenter.*

(23) * *La force nucléaire stratégique regarde/ sent tous ses programmes retardés.*

(iii) L'interrogation par **QUE** est incompatible avec les énoncés construits avec **voir aux**, alors qu'elle s'applique tout naturellement aux phrases contenant **voir** expérientiel:

(24)

- a- *Que voient les enfants?*
- b- *Que voit Marie?*

(25)

- a- *Que voient les céréales?*
- b- * *Que voit la force nucléaire?*

(iv) Seuls les énoncés contenant **voir** expérientiel peuvent se décomposer en deux phrases:

(26)

- a- *Les oiseaux mangent.*
- b- *Les enfants le voient.*

(1). Pour la notion de verbe expérientiel, voir F. Benzakour, 1990.

- (27) a- *Pierre est couché.*
 b- *Marie le voit.*
- (28) a- *leur prix augmente.*
 b- ** Les céréales le voient.*
- (29) a- ** Ses programmes sont retardés.*
 b- ** La force nucléaire le voit.*

H.Bat-Zeev Shyldkrot (1980) pense que l'on peut fort bien objecter que si ces quatre tests ne s'appliquent pas aux énoncés (7)-(11), c'est parce que le NP occupant la position sujet est un nom [-animé] et n'est pas, en conséquence, en mesure de "percevoir par les yeux". Voir sensoriel est tout naturellement exclu de tels emplois. Toutefois, il n'est pas impossible de trouver des NP [+ animés] en position sujet dans des structures du type (a) et (b). Mais l'ambiguïté réapparaît de nouveau et non entre deux mais trois sens de voir, voir sensoriel, voir aux et voir "cognitif, c'est-à-dire un "voir" signifiant "constater" et apparenté, en conséquence, aux verbes d'expérience "mentale", tel que se rendre compte par exemple, comme le montrent les énoncés suivants:

(30) *Les aveugles ont vu leur situation s'améliorer.*

(31) *Le président voit sa popularité baisser auprès de la classe ouvrière.*

(32) *Les enfants voient leurs parents se disputer.*

Si voir dans (32) ne peut être interprété que comme voir sensoriel, puisqu'il est compatible avec les tests qui mettent en évidence la perception par les yeux, les énoncés (30) et (31) semblent ambigus seulement entre l'interprétation "expérience" mentale" ou inférentielle et l'interprétation auxiliaire, puisque tous deux sont imperméables aux tests (i) et(ii):

- (33) a* *- Le président voit sa popularité.*
 b- ** Le président regarde/ entend/ écoute sa popularité baisser auprès de la classe ouvrière.*

L'agrammaticalité de (33a-b) vient du fait que voir, interprété comme verbe inférentiel, et donc plus proche des verbes d'expérience "mentale" comme croire, se rendre compte... que des verbes sensoriels, est incompatible avec un objet nominal concret. Il a tendance plutôt à se construire avec une complétive en que:

(34) *Le président voit que sa popularité baisse auprès de la classe ouvrière.*

Voir aux ne saurait se prêter à une telle construction:

(35) *Les céréales, qui ne représentent que 12% du revenu paysan, voient que leur prix augmente.*

Toutefois, ce test n'est pas opératoire quand le NP en position sujet est sous-catégorisé [+ humain]. Comment alors distinguer entre l'interprétation inférentielle ou "cognitive" (cf. plus de détails, F. Benzakour, 1990) et l'interprétation auxiliaire? Il semble que l'ambiguïté ne peut être levée si l'on ne s'en tient qu'à la structure superficielle. L'histoire dérivationnelle doit en conséquence jouer un rôle déterminant dans la distinction des différents emplois de **voir**. Il faut noter cependant que, dans la majorité des cas, les constructions auxiliaires de **voir** sont transparentes et peuvent, sans grande difficulté, être identifiées en tant que telles grâce à certaines caractéristiques syntaxiques qui leur sont propres.

1.3. Caractéristiques syntaxiques.

1.3.1. Phrases sources et modifications opérées.

En tant qu'auxiliaire, **voir** ne régit pas des structures complexes mettant en jeu au moins deux phrases sources mais entre dans des phrases singulières moyennant certaines modifications. Soit à cet effet les énoncés suivants:

(36) *Les terrains de ce quartier ont vu leur prix doubler en cinq ans.*

(37) *La Régie Renault voit sa gestion contrôlée par la concurrence de Citroën et Volkswagen.*

(36) et (37) semblent correspondre aux énoncés sans **voir** (36)' et (37)', qui constituent en quelque sorte leurs phrases sources:

(36)' *Le prix des terrains de ce quartier a doublé en cinq ans.*

(37)' *La gestion de la Régie Renault est contrôlée par la concurrence de Citroën et Volkswagen.*

Les changements subis par les constructions auxiliaires sont de trois sortes:

(i) Les compléments de nom **les terrains de ce quartier** et **la Régie Renault** sont transférés dans la position sujet.

(ii) Les sujets **le prix** et **la gestion** sont placés respectivement devant le verbe infinitif et le participe passé. Leur statut syntaxique n'est pas clairement

déterminé. Nous pensons que, parallèlement à l'auxiliaire **être** dans les constructions passives, **voir** permet de placer le sujet syntaxique en position objet. Ce sujet syntaxique ne saurait cependant être l'agent du procès. Quant à son rapport au verbe infinitif ou participe passé, il semble difficile de parler de sujet sous-jacent, puisque nous n'avons pas affaire, comme dans les constructions attributives ou infinitives de **voir** sensoriel et inférentiel à deux mais à une seule phrase. Il est généralement difficile de soutenir qu'il constitue avec l'infinitif ou le participe passé l'objet de **voir**, puisque en construction auxiliaire, **voir** est censé perdre son contenu sémantique. Quoi qu'il en soit, la présence de l'infinitif et du participe passé est obligatoire et nous avons vu que leur effacement rend la phrase agrammaticale. Par ailleurs, nous préférons parler d'objet grammatical de **voir** ^{aux} constitué d'un NP et d'un infinitif ou participe passé plutôt que d'objet de **voir**. ceci atteste de la complexité de **voir** ^{aux}, comparé aux auxiliaires classiques **être** et **avoir** et suggère que **voir** ^{aux} ne saurait se réduire strictement à un outil grammatical vide de tout sens. Notons enfin que les NP déplacés après **voir** ^{aux} sont quantifiés par un déterminant possessif.

(iii) Le verbe tensé ou fini dans (36)-(37) est bien **voir**. Les verbes finis dans (36)'et (37)' ont été transformés respectivement à l'infinitif et au participe passé et placés à droite de **voir**. Il peut arriver que l'infinitif soit postposé au NP déplacé. La encore, **voir** ^{aux} se démarque des auxiliaires **être** et **avoir**, dans la mesure où c'est **voir** ^{aux} et la combinaison "AUX INF/PP" qui porte les valeurs aspectuelles et temporelles.

En bref, nous avons là un procédé de modification de l'ordre canonique, dont l'objectif avoué est la mise en position sujet du complément du nom et le rejet du sujet grammatical après **voir** ^{aux}. Ce procédé n'est cependant pas applicable à toute phrase. **Voir** ^{aux} n'opère que sous certaines conditions et contraintes. Autrement dit, les constructions auxiliaires de **voir** se caractérisent par des propriétés syntaxiques qui permettent de les distinguer de ses constructions sensoriellles et inférentilles.

1.3.2 Les propriétés syntaxiques des constructions auxiliaires de voir².

Les structures "NP₀ VOIR AUX NP₁ (SE) V INF / (SE) V INF NP₁/ NP₁ PARTICIPE PASSE" présentent quatre particularités syntaxiques:

(i) La présence obligatoire d'un déterminant possessif devant le N déplacé après **voir**. L'emploi de tout autre déterminant rend la phrase agrammaticale:

(2). Pour une étude détaillée de **voir** auxiliaire, cf. l'analyse de H. Bat-Zeev Shyldkort dont nous ne faisons ici qu'esquisser les grandes lignes. Tous les exemples cités lui sont d'ailleurs empruntés.

(38) *Les terrains de ce quartier ont vu leur / *les/*des/* ces etc, prix augmenter.*

(39) *La régie Renault voit sa/ ?? la/*une/*cette gestion contrôlée par la concurrence de Citroën et Volkswagen.*

Cette contrainte s'explique parfaitement à la lumière du rapport institué entre le noyau du NP et son complément de nom dans la phrase source, rapport préservé grâce à l'emploi du déterminant possessif quand les deux N sont séparés et occupent respectivement la position sujet et la position complément. Il est à noter que les déterminants *la, le* ne sont pas vraiment exclus, pour peu qu'ils aient une référence identique au déterminant possessif, c'est à dire qu'ils renvoient au même type de rapport. Ce rapport marqué par *de* est assez complexe et difficile à formuler, dans la mesure où les notions "appartenance" et "possession" présupposent un "possesseur" animé. En outre, il n'y a pas un mais plusieurs types de rapports entrant dans une structure unique "No DE N₁". Néanmoins, ils semblent tous dénoter une même notion, "l'attribution", attribution d'une valeur à un produit ou un objet ("le prix du terrain", le prix des céréales", la valeur du tableau", etc.) du résultat d'une action à une chose (" la vente des voitures", la gestion de l'entreprise"...), d'une partie à un tout ("les membres du gouvernement", "le terme de l'année"). En somme, la préposition mettant au jour la relation d'attribution ne peut être que *de*. La présence de toute autre préposition interdit l'emploi de *voir aux*, comme le montre l'agrammaticalité des phrases suivantes:

(40) *Une montre en or n'est pas plus précise qu'une autre.*

(41) *Un séjour à la campagne fera du bien à cet enfant.*

(40)' *L'or voit sa montre ne pas être plus précise qu'une autre.*

(41)' *La campagne verra son séjour faire du bien à cet enfant.*

Dans (40)-(41), N₁ n'est pas en réalité un complément de nom, traduisant un rapport d'attribution ou "d'appartenance", mais un complément circonstanciel exprimant la matière ou le lieu.

La présence de *de* n'est cependant pas une condition suffisante garantissant le rapport d'attribution institué entre No et N₁. Il semble en effet que la préposition devrait s'employer avec un article ou un démonstratif. Soit à cet effet, les énoncés suivants:

(42) *Une bouteille de bière coûte aussi cher qu'un paquet de cigarettes.*

(43) *Un travail de nuit est souvent moins intéressant qu'un travail de jour.*

(44) *La valeur du terrain en face de la gare baisse sans cesse.*

(45) *Les vins de ce pays se vendent très bien à l'étranger.*

No dans (42) et (43) est quantifié par un déterminant indéfini. De plus, le rapport institué entre les deux noms n'est pas un rapport d'appartenance ou d'attribution mais un rapport circonstanciel, correspondant dans (42) au rapport contenant / contenu et paraphrasable par "une bouteille contenant de la bière" et au rapport temporel dans (43) signifiant "un travail accompli la nuit". Ils ne peuvent, en conséquence, entrer dans les constructions auxiliaires de voir, comme le montre l'agrammaticalité des phrases suivantes:

(42)'* *Une bière voit sa bouteille coûter aussi cher qu'un paquet de cigarettes.*

(43)'* *la nuit voit son travail être moins intéressant qu'un travail de jour.*

En bref, ce type de constructions auxiliaires de voir implique que N_1 a N_0 et que cette relation est marquée au niveau de NP_0 par la préposition de précédée généralement d'un N défini. Notons à cet effet, que DE N_1 dans la structure " N_0 DE N_1 " peut être remplacé par un adjectif possessif, comme dans (46):

(46) a- *La valeur du terrain ne cesse de baisser.*

b- *Sa valeur ne cesse de baisser.*

(ii) L'infinitif est un verbe intransitif à sens passif ou transitif mais employé intransitivement ou à la forme pronominale; ce qui exclut le passif en être et montre que voir **aux** est en distribution complémentaire avec être passif. La même remarque **aux** peut être émise pour la structure (b), où la présence du participe passé dans la phrase source et la phrase avec voir **aux** laisse supposer que la construction " NP_0 VOIR DET POSS N PPX" est en quelque sorte aussi une forme passive, proche de celle de être. Les constructions auxiliaires de voir ne sauraient cependant être confondues avec être passif, car elles véhiculent des nuances bien particulières.

(iii) Les NP_0 et NP_1 sont généralement non animés et abstraits. Ajoutons que pour la structure (b), un complément d'agent ou un circonstant quelconque suivent le participe passé.

Mais voir **aux** ne se cantonne pas dans ces deux types de tournures. Il est beaucoup plus productif et entre, comme on l'a vu précédemment, dans six types de structures. Notre cible n'étant cependant pas l'étude exhaustive des emplois

auxiliaires de **voir**, nous n'allons pas ici envisager toutes les constructions de **voir aux** mais simplement signaler quelques caractéristiques pour deux autres structures, susceptibles d'être ambiguës entre les sens sensoriel, inférentiel et auxiliaire de **voir**, la structure où NP est circonstant spatial ou temporel et celle où **voir aux** est pronominal.

Structure (c): NP₀ VOIR NP₁ V INF / V INF NP₁

Soit les énoncés suivants:

(47) *Le mois d'octobre verra s'achever le nouveau tronçon d'autoroute.*

(48) *Saint-Malo a vu naître Chateaubriand (J.Picoche, 1986:27).*

(47) et (48) ont pour phrases sources:

(47)' *Le nouveau tronçon d'autoroute s'achèvera au moins d'octobre.*

(48)' *Chateaubriand est né à Saint Malo.*

La structure (c) a subi les mêmes modification que (a) et (b). Mais on remarque cependant que dans (c), ce sont les circonstants de temps et de lieu qui ont été transférés en position sujet. Le NP₁ est certes un nom défini, mais il n'est pas quantifié par un adjectif possessif. Le procédé de transfert du circonstant dans la position sujet est sans aucun doute rendu possible grâce à la mobilité du circonstant. Cependant, tout circonstant n'est pas systématiquement déplaçable en position sujet. Il semble en effet que certains paramètres conditionnent l'emploi auxiliaire de **voir**:

(i) la présence et la nature de la préposition co-occurant avec le circonstant :il semblerait que cette préposition doive être **à**. **Dans** et **en** ne permettent l'emploi de **voir aux** que lorsqu'ils sont complémentaires de **à**. Le point essentiel est que la suppression de la préposition ne se traduise pas par un changement de sens.

(ii) Le déterminant qui accompagne le circonstant doit être un défini (article défini ou démonstratif).

(iii) La nature de l'infinitif qui suit **voir** :l'infinitif ne doit pas être incompatible avec **voir**, comme dans l'énoncé suivant :

(49) * *La nuit verra ton frère compter venir.*

(49)' *Ton frère compte venir dans la nuit.*

L'anomalie de (49) vient du fait qu'avec **compter**, la venue du frère peut ne pas avoir lieu, alors que l'emploi de **voir_{aux}** la présente comme certaine.

Structure (d): NP₀ SE VOIR V INF X.

La particularité de cette structure réside dans le fait que **voir_{aux}** est pronominal. **Se voir** permet de déplacer en position sujet soit le complément d'objet second des verbes à double complément. Ce complément peut correspondre à un nom animé ou non animé, comme le montrent les énoncés suivants:

(50) Les particuliers, eux, se voient imposer des clauses de plus en plus restrictives quand ils ne se heurtent pas à un refus catégorique.

(51) Il y a quelques mois, en effet, ce traitement s'est vu remettre brutalement en cause.

(52) Toute "nouvelle recrue"... se voyait immédiatement exclue (M.Proust, Un amour de Swann 5. H Bat-Zeev Shyldkrot, 1980)

Les phrases sources seraient:

(50)' On impose aux particuliers des clauses de plus en plus restrictives quand ils ne se heurtent pas à un refus catégorique.

(51)' Il y a quelques mois, en effet, on a remis ce traitement brutalement en cause.

(52)' Toute "nouvelle recrue" était immédiatement exclue.

Là encore, certains facteurs entrent en jeu et contraignent l'emploi de **se voir_{aux}**. La construction **se voir_{aux}** est apparemment parallèle à **être passif**. (50)-(51) admettent en effet les paraphrases avec **être passif**. Quant à (52), sa phrase source est une phrase passive avec **être**:

(53) Des clauses de plus en plus restrictives ont été imposées aux particuliers.

(54) Il y a quelques mois, ce traitement a été remis en cause.

Faut-il en conclure que **se voir_{aux}** est une variante libre de **être passif**? H. Bat-Zeev Shyldkrot (1980) pense que **se voir_{aux}** ne se vide jamais complètement de son contenu sémantique, ce qui expliquerait le caractère moins naturel d'un énoncé comme (55) comparé à (56), où l'auxiliaire est **être passif**:

(55) ? Il s'est vu décorer, à titre posthume, de la légion d'honneur.

(56) Il a été décoré, à titre posthume, de la légion d'honneur.

Le caractère quelques peu "bizarre" de (55) proviendrait du fait que la personne qui doit être décorée est morte, alors que l'emploi de "se voir décorer" donne à penser qu'elle est présente.

Autrement dit, le sujet de l'énoncé sous-catégorisé [+ humain] est, d'une certaine manière impliqué - ne serait-ce que par sa simple présence-dans le procès exprimé par le verbe infinitif . La même contrainte peut être formulée quand le sujet est sous-catégorisé [-humain]. Toutefois, la participation ou la présence d'un agent extérieur, explicitement exprimé, peut neutraliser l'incompatibilité entre **se voir** et le verbe infinitif et permettre la substitution, comme en témoignent les énoncés suivants:

(57) *A l'insu de tous, la politique du gouvernement a été remise en question par le premier ministre.*

(58) *A l'insu de tous, la politique du gouvernement s'est vu remettre en question par le premier ministre.*

En fait, l'énoncé(55) ne nous paraît pas à première réflexion étrange, sans doute parce que le locuteur, qui ne se confond pas avec le sujet de l'énoncé, est responsable de l'expression "à titre posthume", jugée ici comme source d'incompatibilité ("à titre posthume" présuppose l'absence du sujet alors que "se voir décorer" impliquerait plutôt sa présence). Faut-il ajouter que l'usage de tournures du type (55) est assez étendu en dépit d'une " incompatibilité originelle" entre **se voir** et le sens de la phrase! La véritable contrainte se situe en réalité à un autre niveau, celui du caractère concret/non concret du sujet. En effet, dans le cas de sujets [-humains] **se voir** **aux** s'emploie plus facilement quand les NP sont abstraits. La présence de N concrets pourrait conduire à une interprétation métaphorique et expliquerait l'anomalie de l'énoncé suivant (cf. H. Bat-Zeev Shyldkrot, *ibid*):

(59) * *Toute la viande s'est vu manger par les enfants.*

Les mêmes contraintes pèsent sur **se voir** **aux** suivi du participe passé:

(60) *Cette opinion se voit corroborée par celle de Hans Vogt (G. Moulain, 1963:6, rapporté par H. Bat-Zeev Shyldkrot, 1980)*

(61)?? *Ce monument s'est vu restauré en 1890.*

Dans (59) et (61), le N sujet est [-humain] et [+ concret]. Le risque d'un usage métaphorique n'est pas exclu .Un procédé de personnification pourrait toujours se mettre en jeu et permettre l'interprétation métaphorique, plus

aisément envisageable dans (61) que dans (59), peut être parce qu'un monument étant un vestige de notre histoire, la mémoire de notre passé, il peut plus facilement se prêter au procédé de personnification que la viande, qui n'est qu'un simple aliment. (60) est acceptable car le N sujet [-humain] est [+ abstrait], ce qui écarte l'interprétation métaphorique et favorise la lecture auxiliaire.

La spécificité d'une telle structure est donc que **être** passif se substitue volontiers à **se voir aux** et semble même en constituer la phrase source, alors que l'inverse n'est pas toujours vrai. **Se voir aux** n'est, en conséquence, une variante libre de **être passif** que dans les contextes où **No** est soit animé soit non animé et abstrait.

Nous n'irons pas plus loin dans l'exploration syntaxique de ces deux paradigmes de **voir aux**. Mais nous terminerons néanmoins notre survol des emplois auxiliaires de **voir** par quelques considérations sémantiques/pragmatiques.

2. Particularités sémantiques et pragmatiques de **voir aux**

2.1. *Considérations d'ordre sémantique.*

La thèse du "vide sémantique" interdirait de parler de propriétés sémantiques à propos des constructions auxiliaires.. Or nous venons de constater que dans le cas de **voir**, le sens originel "percevoir par les yeux" peut laisser des traces qui vont conditionner certains emplois auxiliaires. Rappelons, à titre d'exemple, que l'incompatibilité entre le sens du verbe infinitif et **voir aux** peut bloquer le déplacement du circonstant en position sujet. L'existence de tels cas ne peut que conduire à nuancer la thèse du "vide sémantique" et à reconnaître que dans certains emplois le sens peut refaire surface et contraindre le fonctionnement de **voir aux**. Le sens semble intervenir également pour interdire certaines substitutions avec **être**. En effet, **voir aux** est généralement complémentaire de **être** et ne fonctionne comme variante libre que dans certains contextes appropriés. L'emploi de **voir aux** permet en effet d'exprimer certaines nuances que **être** échoue à traduire:

a) A cause peut être de son sens originel "expérience sensorielle", **voir aux** donne l'impression que l'élément transféré en sujet grammatical est "impliqué" dans le procès, ne serait-ce que par sa présence "passive". Soit à cet effet les énoncés suivants:

- (62)a-*Les pays pauvres voient leur épargne aller à l'étranger.*
- b-*Les terrains de ce quartier ont vu leurs prix augmenter.*

c-Les prix des terrains de ce quartier ont été augmentés.

Voir aux dans (62a-b) semble donner l'information une note un peu plus personnalisée que dans (62c), en ce que le sujet grammatical paraît "prendre part au procès" ne serait-ce que parce qu'il donne l'impression d'assister, de façon certes "impuissante" ou " passive", à l'événement annoncé, alors que dans (62c) c'est l'événement ou le fait qui sont mis au premier plan.

L'emploi de **voir aux** peut produire un effet de sens contraire à celui de la structure sans **voir aux**:

(63)a- L'année voit son terme approcher (J. Picoche, 1986: 29)

b- L'année approche de son terme.

Voir aux dans (63a) permet de présenter l'année comme immobile par rapport à un terme mobile, alors que (63b) produit l'effet inverse (v. plus de détails, J.Picoche, *ibid*).

b) **voir aux** est plus apte que être à traduire certaines nuances aspectuelles. Ainsi par exemple, il peut arriver que **voir aux** suivi d'un participe passé renforce l'aspect achevé du fait au passif, comme c'est le cas dans l'énoncé suivant:

(64) L'enseignement secondaire voit tous ses programmes renouvelés cette année.

On peut substituer au participe passé le passif de l'infinitif:

(65) L'enseignement secondaire voit tous ses programmes être renouvelés cette année.

2.2. Considérations d'ordre pragmatique.

La prise en compte de quelques aspects syntaxiques et sémantiques a montré que **voir aux** n'est pas un simple auxiliaire de rechange mais constitue, bien au contraire, un phénomène assez général dans la langue. Son fonctionnement discursif renforce cette idée dans la mesure où **voir**, en permettant de transférer en position sujet grammatical-NP₀- la plupart des constituants d'un énoncé, nous fournit un moyen de "faire coïncider le NP₀ et un certain thème, celui que le locuteur estime être le plus sémantiquement chargé" (H.Bat-Zeev Shyldkrot, *ibid*), c'est à dire de le "topicaliser". Certes, il est possible pour une telle opération de recourir à être passif. Mais **voir aux** est à ce niveau beaucoup plus productif, puisqu'il permet de transférer en position sujet et donc de " topicaliser" non seulement le complément d'objet mais encore le

complément de nom du NP sujet dans la structure sans **voir aux**, le complément d'objet second, c'est-à-dire le complément d'attribution, qui sémantiquement correspond au bénéficiaire, et le circonstant de lieu et de temps. D'autres aspects discursifs de **voir aux** apparaissent encore dans certaines structures. A titre indicatif, la "topicalisation" du bénéficiaire ou du circonstant peut répondre à certaines intentions du locuteur. Considérons à cet effet les énoncés suivants:

(66) *Il s'est vu décerner les palmes académiques (J.Picoche, 1980, :29)*

(67) *L'année 1789 a vu le début de la révolution française (Idem, ibid).*

En mettant dans (66) le bénéficiaire en position sujet, et donc en le "topicalisant", le locuteur cherche peut être à montrer que celui-ci ne manifeste aucune activité dans le procès qui se déroule. La "topicalisation" du circonstant dans (67) peut répondre à une intention particulière de l'auteur, une période de temps a contenu un point ponctuel, le début de la révolution française.

En conclusion, **voir aux** est loin d'être une simple variante de l'auxiliaire **être**. Nous avons vu qu'il joue un rôle important au niveau de la langue comme au niveau du discours et que, bien souvent, les possibilités de mise en position sujet qu'il offre sont plus grandes et plus avantageuses que celles offertes par **être**. Il permet aussi, et même bien souvent, d'exprimer certaines nuances sémantiques et pragmatiques que **être** échoue à traduire. Ceci montre à l'évidence que les deux verbes auxiliaires sont complémentaires et que, si **voir** peut entrer en concurrence avec **être**, c'est que son sens étant peu spécifié, il peut devenir si abstrait au point d'en perdre toute signification.

Bibliographie

- Bat-Zeev Shyldkrot, 1980, Les constructions de voir auxiliaire, thèse de 3^e cycle, Université de Paris VIII.
- Benzakour F, 1990, Les compléments de comptes rendus de perception: quelques cas en français, thèse de Doctorat d'Etat, Université de Strasbourg II.
- Grevisse M., 1980, Le bon usage, 11^e ed rév, Gembloux, J. Duculot, Paris.
- Gross M., 1968, Grammaire transformationnelle du français: syntaxe du verbe, ed Larousse, Paris.
- Gross M., 1977 Grammaire transformationnelle du français: syntaxe du nom, ed Larousse, Paris.

Kayne R., 1975, French syntax: the transformational cycle, Cambridge, Massachusetts, MIT Press, (trad. fr.: Syntaxe du français: le cycle transformationnel, ed le Seuil, Paris, 1977).

Picoche J., 1986, Structures sémantiques du lexique français, ed F. Nathan, Paris.